

# INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE  
DES CHASSEURS  
DU BAS-RHIN

N°108 - Janvier - Février - Mars 2025

DOSSIER

AMÉNAGEMENTS

DOSSIER

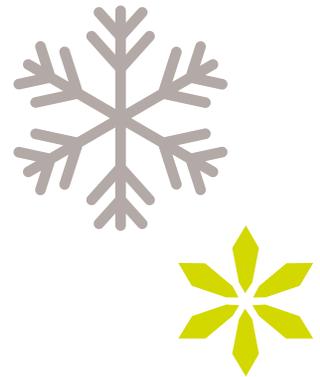
MESSES  
SAINT HUBERT



DOSSIER

SÉCURITÉ  
À LA CHASSE





## DOSSIERS

- 4 Aménagements 2024
- 6 Formations 2024-2025
- 8 Sécurité à la chasse
- 12 Messes Saint Hubert

## DANS L'OEIL DU VISEUR

- 14 Quand la chasse n'est plus de la chasse...

## HISTOIRE

- 16 Pas de cerf dans le vignoble et en plaine d'Alsace

## ACTUALITES

- 18 Nature propre
- 20 Journées et rencontres Saint Hubert
- 22 Méritants 2024
- 24 Actualités sanitaires

## VIE DES ASSOCIATIONS

- 26 Marché de Noël à Kolbsheim

## DIVERS

- 28 La vie de la FDC
- 31 Agenda du chasseur
- 32 Gastronomie
- 34 Petites annonces / Ephéméride



## 26 MARCHÉ DE NOËL À KOLBSHEIM





# EDITO

Le  
Président,  
Frédéric Obry,  
les membres du Conseil  
d'administration, le personnel de la  
FDC 67, la rédaction, les opérateurs du  
CynéTir et du Tunnel de tir,  
le Président et les moniteurs du Ball-trap  
**vous souhaite de joyeuses fêtes et une  
bonne et heureuse année**

# 2025



## Liberté, Égalité, Fraternité

Beaucoup d'entre nous se rappellent cette devise qui figurait sur toutes nos pièces de monnaie avant l'avènement de l'euro. Qu'en est-il dans notre monde de la chasse actuel ? Cette **Liberté** qui nous est si chère est-elle encore envisageable dans notre paysage cynégétique encadré et soumis à tant de contraintes ?

Liberté de sortir quand nous le voulons et comme nous le désirons sur nos territoires bien aimés ?

Cette liberté que nous aurons à partager avec bien d'autres usagers : promeneurs, vététistes, cueilleurs de fruits, ramasseurs de champignons, joggeurs et bien d'autres encore...

Et ces « autres » bien souvent viendront perturber nos sorties et gâcher, avant la tombée de la nuit, un affût soigneusement programmé.

« La Nature est à tout le monde, la forêt ne vous est pas réservée » vous entendrez-vous dire très souvent... Oui, nous n'avons pas l'apanage et l'exclusivité de la jouissance de nos territoires. Mais cette liberté de sortir n'est-elle pas polluée par l'obligation de résultat ? Nos plans de chasse contractuels nous laissent peu de liberté quant aux prélèvements qui nous sont imposés par l'administration pour la réalisation de nos minima.

### Et l'Égalité ?

Les règles régissant notre chasse locale nous placent a priori sur un plan égalitaire : le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est applicable à tous. L'accord signé récemment en CDCFS est là pour nous le rappeler : l'agrainage à poste fixe (Kirrung) et l'agrainage linéaire de dissuasion sont autorisés en forêt publique comme en forêt communale, à condition d'avoir signé une convention avec le bailleur. Je m'étais engagé sur cette question à promouvoir un traitement égalitaire entre tous les chasseurs du département et nous y sommes arrivés.

### Dernier point : la Fraternité

Est-ce un vain mot ou une option envisageable dans nos pratiques de chasse ? Notre individualisme, nos vellétés d'indépendance, notre esprit partisan font que nos relations avec nos voisins sont rarement fraternelles.

« D'r schlecht nachbar »

Ceux qui nous entourent nous incitent à la méfiance, à la critique et à une défiance qui augmente avec le temps et nous conduit inexorablement à rejeter tout compromis et toute idée d'alliance fraternelle. En ces temps si compliqués dans notre pays, dans les domaines politique et social, à l'approche de cette grande fête de Noël qui devrait ramener de la douceur et de l'empathie envers nos concitoyens, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Cordialement vôtre,

Le Président  
Frédéric Obry



### Fermeture des bureaux :

Du mardi 24 décembre 2024, 16h  
au jeudi 2 janvier 2025, 10h

### Espace Chasse et Nature

Chemin de Strasbourg

67170 Geudertheim

Tél. 03 88 79 12 77

Courriel : fdc67@chasseurdefrance.com

Internet : www.fdc67.fr

### Horaires de réception

et accueil téléphonique :

du mardi au vendredi de 10h à 16h

sans interruption

Coordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N

Longitude 7° 45' 35.00 E

ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

**Infos'Chasse 67 vous est distribué  
gratuitement 4 fois par an grâce notamment  
au soutien de tous les annonceurs.**

**Merci de les privilégier lors de vos achats.**

Directeur de la publication :

Frédéric Obry

Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction :

Alexandra Dick

Courriel : alexandra.dick@chasseurdefrance.com

Crédits photos :

Nicolas Braconnier, Philippe Krauth, FNC, DR,

Dominique Gest, Mathias Wagner, Pierre-Yves Ulan

stock.adobe.com

Conception : Attitude Point Com

Diffusion : 6 000 exemplaires

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2025

# AMÉNAGEMENTS DES TERRITOIRES 2024

*Cette année encore, les chasseurs du Bas-Rhin se sont investis sans compter dans la renaturation et les aménagements divers. Notre fédération encadre et soutient la majorité de ces actions par des mesures logistiques, financières et techniques.*

## En chiffres

### Les contrats subventionnés

70 parcelles aménagées sur 25 ha environ. Une enveloppe de 12 173 € a été allouée aux locataires qui ont fourni des justificatifs, contrats ou factures de semences dans le cadre des cultures à gibier. Depuis cette année, les semis de maïs dans le cadre des contrats aidés «Céréales sur pieds» ne sont plus indemnisés.

## Les plantations

### Des arbres...

Plus de 200 arbres ont été plantés. Pommiers, pruneliers, mirabelliers, poiriers, châtaigniers et autres petits fruitiers offriront de la nourriture au gibier. Intégralement financés par les chasseurs via une commande groupée de la FDC.

### Et des haies...

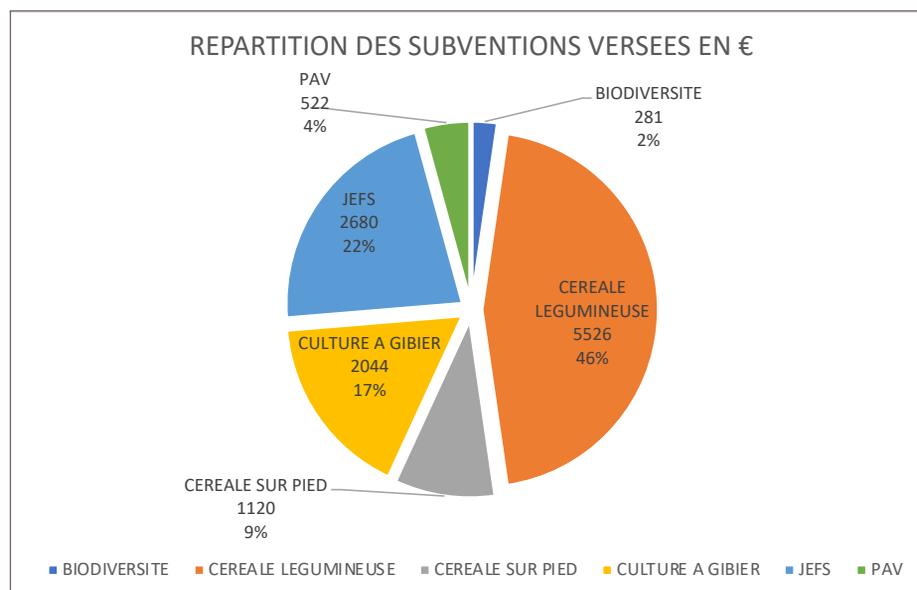
Plantations de haies : 600 m dans le cadre du programme « Sensibilis'Haies\* », soit 12 kits de 50 m ; 700 m soit 100 kits de haies basses et hautes dans le cadre llotBiodiversi'T\* ; 1 km soit 2082 plants\*\* avec la participation de la ComCom Sauer Pechelbronn ; 27 linéaires sur 12 communes dans le cadre Agribiodiv'Est\*\*\*

#### Financements :

\* Écocontribution

\*\* Trame Verte et Bleue Région

\*\*\* Agence de l'eau





### **Chantier à Kutzenhausen**

animé avec la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, en présence de Mme Frédérique Weber. 380 mètres soit 760 plants ont été plantés au cœur du territoire de Kutzenhausen.



### **Chantier à Lobsann**

Sur les terrains de M. Jean Walter président des JA du secteur, accompagné de bénévoles locaux et animé également avec la Communauté de Communes. 272 mètres soit 554 plants ont été plantés.

Projets financés via la TVB régionale et la Communauté de communes.

Nous intervenons dans le programme par des financements Comcom pour la formation des participants, employés des collectivités et élus et l'encadrement des chantiers en étroite collaboration avec Mme Weber de la Communauté de Communes.

## Quelques exemples d'aménagements réalisés cet automne...



### **Opération Sensibilis'Haie au collège de Woerth.**

Une trentaine d'élèves motivés et plusieurs professeurs ont participé à la plantation d'une centaine de plants. À la suite, 4 îlots Biodiv'Est ont été implantés sur une parcelle proche. Les 2 services civiques de la FDC, Emilie et Christopher ont activement participé au chantier.



### **Formation, entretien et mise en forme des haies à la ComCom Sauer-Pechelbronn**

Avec les élus, les personnels communaux et une représentante du SDEA ainsi que quelques particuliers. Trois communes visitées : Hegency, en présence du Président de la ComCom, M. Roger Isel qui nous a accompagnés pour le repérage des haies de sa commune, puis à Gunstett et à Goersdorf en fin de journée.



### **Merci !**

Merci à tous les chasseurs et locataires qui œuvrent pour le maintien de la biodiversité

### **Pour tous vos projets**

Contact : Nicolas Braconnier  
06 80 74 71 61 ou  
nicolas.braconnier@chasseurdefrance.com

# FORMATIONS 2024

## BILAN

*L'une des missions principales des fédérations des chasseurs est la formation initiale (permis de chasser) et les formations complémentaires. Certaines, comme la formation garde-chasse, le piégeage, l'arc ou la venaison revêtent un caractère obligatoire et donnent lieu à la délivrance d'un agrément ou d'une autorisation de pratiquer.*

**Au permis de chasser français**, nous avons formé cette année 244 personnes. 200 ont obtenu le précieux sésame. 2 d'entre eux ont moins de 16 ans ; 24 ont entre 16 et 18 ans, dont 2 jeunes femmes ; 37 ont entre 18 et 25 ans, dont 6 femmes ; 119 ont entre 25 et 55 ans, dont 17 femmes ; 18 ont plus de 55 ans. 35 candidats ont obtenu la note maximale de 31/31. Félicitations à eux ! Nous vous invitons à découvrir en page 22 ceux qui ont bien voulu nous confier leur image. Avec une session de formation obligatoire supplémentaire **les nouveaux archers** sont au nombre de 49. 17 ont suivi la formation complémentaire. Nouveau bail oblige, 39 personnes ont suivi sur 2 sessions la formation **garde-chasse** en vue de la délivrance d'un arrêté d'aptitude (délivré par la préfecture, cet arrêté est un des éléments constitutifs du dossier de demande d'agrément). **Et 43 nouveaux piégeurs** ont été formés sur 2 sessions à Kolbsheim. La formation **venaison**, toujours indispensable, a permis la délivrance de 46 nouvelles attestations.

37 chasseurs ou agriculteurs ont suivi la formation sur la détection des faons, à l'aide de **drones** équipés de caméras thermiques. Grâce à ce dispositif, une cinquantaine de faons ont pu être sauvés avant les fauches. Cet automne, 7 personnes ont suivi la formation **gestion d'association**. Toujours très instructive, cette formation a permis aux chasseurs de bénéficier de l'expertise de Mme Laurence Grisey-Martinez, juriste à l'Institut de Droit Local et spécialiste du domaine, épaulée par Nicolas Braconnier. 15 chasseurs ont obtenu leur attestation de participation à la formation PSC1 (**secourisme**) et deux autres ont été formés au **secours canin**. Depuis l'année dernière nous en confions l'organisation complète à la Protection civile sur leurs sites de Strasbourg ou Haguenau. Les dates de formation seront communiquées au fur et à mesure et la différence du coût tout public / FDC 67 sera remboursée sur présentation de votre attestation de formation. Nouveauté cette année : la formation à l'estimation des **dégâts agricoles**.

Déjà 17 personnes ont été formées et un module **dégâts forestiers** complète désormais cette formation.

 **Contact pour toutes les formations :**  
Alexandra Dick - 03 88 79 83 81 ou  
[alexandra.dick@chasseurdefrance.com](mailto:alexandra.dick@chasseurdefrance.com)



# FORMATIONS AU PERMIS DE CHASSER 2025

## Calendrier Prévisionnel

N°	THÉORIE (2 jours)	FORMATION PRATIQUE INITIALE* (1/2 journée - matin ou AM)	FORMATION PRATIQUE COMPLÉMENTAIRE** (1/2 journée - matin ou AM)	EXAMEN (environ 45 minutes)
S1	Jeudi 23 janvier + vendredi 24 janvier  OU Jeudi 30 janvier + vendredi 31 janvier	<b>FEVRIER</b> A partir du lundi 3 février	<b>MARS</b> Semaine du 3 mars	<b>MARS</b> Semaine du 17 mars
S2			<b>AVRIL</b> Semaine du 7 avril	<b>AVRIL</b> Semaine du 23 avril
S3			<b>MAI</b> Semaine du 12 mai	<b>MAI</b> Semaine du 19 mai

\* toutes les dates de formation pratique «Initiale» seront définies en fonction du nombre de candidats présents à la formation théorique

\*\* toutes les dates de formation pratique «Complémentaire» sont définies en fonction du nombre de candidats admis à passer l'examen



Contact :

Alexandra Dick - 03 88 79 83 81 ou  
alexandra.dick@chasseurdefrance.com

## AUTRES FORMATIONS



Le calendrier 2025 n'est pas encore défini ; il sera mis en ligne vers la mi-janvier.

**Voici les formations qui seront proposées :**

### Piégeage

2 sessions de 2 jours

### Garde-chasse

2 sessions de 3 jours

### Venaïson

2 sessions de 4 heures

### Gestion d'association

2 sessions de 4 heures

### Chef de traque

1 session de 2 à 4 heures

### Équivalence au permis de chasser allemand

2 sessions d'examen + formations et entraînement

### Arc Journée de Formation Obligatoire

3 sessions

### Arc Journée de formation complémentaire

2 sessions

### Secourisme PSC1

sessions organisées en fonction de la demande

### Secourisme canin

en fonction de la demande

### **Nouveau :**

### Dégâts de gibiers – Formation à destination des locataires, garde-chasses ou futurs estimateurs

### Module Agricole

2 sessions de 4 heures

### Module Forestier

2 sessions de 4 heures



Contact :

Alexandra Dick - 03 88 79 83 81 ou  
alexandra.dick@chasseurdefrance.com

# VOUS AVEZ DIT SÉCURITÉ À LA CHASSE ?

*Le dernier rapport de l'OFB en date du 10 décembre 2024 concernant les accidents connus fait état de 51 accidents dont 5 mortels pour la France. Toutes les victimes des accidents mortels sont des chasseurs. Sur les 51 accidents connus, 12 concernent des non chasseurs, dont deux graves.*

*La sécurité des chasseurs et des non chasseurs constitue un axe prioritaire pour notre fédération et devrait être la priorité pour nous tous.*

*En ce début de bail et en pleine période de battues, petit rappel...*



## Que dit la loi ?

**L'article L424-15 du code de l'environnement, en vigueur depuis le 27 juillet 2019 dit ceci :**

Des règles garantissant la sécurité des chasseurs et des tiers dans le déroulement de toute action de chasse ou de destruction d'animaux d'espèces non domestiques doivent être observées, particulièrement lorsqu'il est recouru au tir à balles.

**Les règles suivantes doivent être observées :**

1. Le port obligatoire du gilet fluorescent pour les chasseurs en action collective de chasse à tir au grand gibier ;
2. La pose de panneaux de signalisation temporaire sur ou à proximité immédiate des voies publiques lors des actions collectives de chasse à tir au grand gibier ;
3. Une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération nationale des chasseurs.

Ces règles générales s'imposent aux schémas départementaux de gestion cynégétique mentionnés à l'article L. 425-1. Ces schémas peuvent les compléter.

Un arrêté du ministre chargé de la chasse, pris après consultation de la Fédération nationale des chasseurs, précise ces règles générales de sécurité. Cet arrêté ne peut porter sur le temps de chasse.

Au sein de chaque fédération départementale des chasseurs, est mise en place une commission départementale de sécurité à la chasse, composée de membres du conseil d'administration de la fédération.

**Autres textes de références, disponibles sur le site de la FDC, onglet « Réglementation » :**

- Articles L.425-1 à L.425-3-1 du code de l'environnement
- Arrêté ministériel du 5 octobre 2020
- Circulaire du 15 octobre 1982 « circulaire sécurité publique DEFFERRE »
- Schéma départemental de gestion cynégétique du 67, partie II dite « réglementaire » chapitre 6
- Cahier des charges

# En action de chasse

**Le non-respect des règles élémentaires de sécurité comme la non prise en compte de l'environnement est presque toujours à l'origine des accidents. 42 % des incidents ou accidents ont pour origine le non-respect des 30° !**

## Voir et être vu

La loi impose le port du gilet fluo pour toute chasse collective au grand gibier. Nous préconisons également ce dispositif pour la chasse au petit gibier.

**Signalez votre présence : gilet fluo, panneaux...**

## L'angle des 30°

Les angles de 30° ne doivent pas être calculés uniquement par rapport à nos voisins mais aussi en tenant compte de l'environnement : habitations, routes, etc. Au préalable et pendant son installation au poste, le chasseur prendra en compte la totalité de son environnement en tenant compte de toutes les contraintes du terrain et de toutes les zones vers lesquelles il ne sera pas possible de tirer. Et ce, bien avant de se soucier de voir un gibier.

**Attention : en cas de non-respect des 30°, la responsabilité pénale du chasseur est engagée.**

## Dans la traque

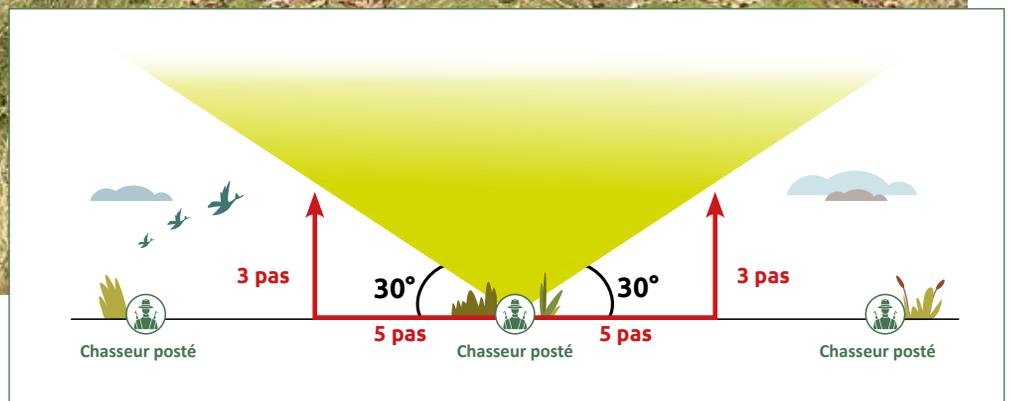
Seul un traqueur ayant suivi la formation spécifique « Chef de traque » et en possession de son attestation (qui sera vérifiée avant la battue) est autorisé à porter une arme non chargée afin de servir l'animal blessé.

## Le tir

Les tirs à balle doivent obligatoirement être fichants, toujours en dehors des 30° et de courte distance. Ne jamais oublier qu'une balle de carabine peut parcourir jusqu'à 5 km et que les balles tirées ricochent presque toujours.



**Le tir ne se fait JAMAIS au travers d'une haie ou d'un buisson et uniquement sur un gibier parfaitement identifié ! Il s'agit là de la règle n° 1 !**



## Rappel des consignes

Au rond, au rappel des consignes, le capitaine de chasse rappellera avec insistance les conséquences des tirs en direction des zones dangereuses et interdites. Il s'assurera aussi que tous les participants aient compris les consignes. Cette disposition concerne principalement les chasseurs étrangers, ne parlant pas la langue. Pour mémoire, le règlement de battue en français et en allemand est disponible en version papier à la FDC et sur son site internet. Une version en anglais est disponible sur le site : [www.fdc67.fr/telechargements/-affiches-posters-brochures](http://www.fdc67.fr/telechargements/-affiches-posters-brochures)

### En cas d'accident

Au préalable, définir un point de secours et s'assurer d'avoir le matériel nécessaire pour dispenser les premiers soins. Mémoriser les n° utiles : **17 Police, 18 Pompiers, 15 Samu, 112 Numéro européen d'urgence**  
**Enregistrer les n° de poste de gendarmerie locale.**

Nous rappelons encore une fois l'importance d'avoir dans les équipes au moins une personne formée aux premiers secours. La formation PSC1 est intégralement prise en charge par la FDC 67. N'hésitez pas à vous inscrire, une session de formation,

par groupe de 10 personnes, sera organisée dès que le nombre d'inscrits sera suffisant. Voir en page XX. Avec arme : il convient de neutraliser toutes les armes impliquées dans l'accident, celle de la personne blessée bien sûr mais aussi celle de l'auteur du coup de feu.

### Vis-à-vis des autres utilisateurs de la nature

Il arrive parfois que des promeneurs « s'égarant » et se retrouvent sur un chemin où des chasseurs sont postés, ou pire, au milieu de la traque. Il est indispensable alors de les aborder avec diplomatie et tact pour les convaincre de quitter les lieux, y compris s'ils sont de mauvaise composition. Pendant ce temps, la chasse est interrompue. En amont, le capitaine de chasse doit essayer de dissuader, toujours avec courtoisie, les non-chasseurs de pénétrer dans les zones de battue.

### Signalisation

Rappel du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : « Est considérée comme battue toute action de chasse collective en mouvement avec rabatteurs. Pour toute battue au grand gibier, le détenteur du droit de chasse mettra en place une signalisation réglementaire à l'aide de panneaux triangulaires rouges sur fond orange, de type AK 14 du Code de la

route portant l'inscription « CHASSE EN COURS », posés à une distance suffisante des points d'accès à la zone de chasse (chemins, routes mêmes fermées à la circulation publique, pistes, sentiers et itinéraires balisés, etc.). Ces panneaux sont retirés à la fin de la chasse. »

### Protect Hunt et Land Share

De nombreux promeneurs, randonneurs, cavaliers, cueilleurs de champignons et autres utilisent l'application Land Share avant leurs déplacements. N'hésitez pas à signaler vos zones de chasse via Protect Hunt si vous êtes équipé. De nouvelles instructions ministérielles sont attendues pour les déclarations des chasses via applications mobiles.

Ne jamais oublier que de notre comportement en règle générale et vis-à-vis des autres utilisateurs de la nature, dépend l'avenir de la chasse.



## Hors action de chasse

En dehors d'une action de chasse, c'est-à-dire lors d'un regroupement avec d'autres chasseurs, d'un franchissement d'obstacle, d'une rencontre avec des promeneurs ou encore d'un contrôle, l'arme, qu'elle soit à canon basculant, semi-automatique ou à réarmement linéaire doit être complètement déchargée, et ce de façon visible. L'arme déchargée doit être portée en dirigeant les canons devant soi au sol ou en direction du ciel. Les canons ne doivent jamais être dirigés vers une personne, un animal domestique (chien), une habitation, une route, etc.

**En voiture, les armes doivent obligatoirement être déchargées et rangées dans une housse ou une mallette de transport. Les munitions ne se trouvent pas avec l'arme.**





### Formation décennale

La formation décennale est obligatoire pour tous les chasseurs. A ce jour, la FDC 67 a formé 350 chasseurs. Veuillez vous rapprocher du président du GGC de votre secteur pour connaître les prochaines dates de formation. Pour mémoire, tous les chasseurs devront avoir validé cette formation avant 2030.

Formation au tir : l'entraînement au tir est indispensable. Pensez Cyné'Tir, Cinématir ; et réglez vos armes au Tunnel – réservations via le site de la FDC : [www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr), en page d'accueil CYNE'TIR TUNNEL CINEMATIR.



**CYNE'TIR TUNNEL  
CINEMATIR**



### La commission sécurité

La commission sécurité de la FDC67 se réunira en début d'année 2025 afin d'actualiser les documents tels que règlement de battue, Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, etc.

Nous en reparlerons dans un prochain numéro.

### Les indispensables à avoir toujours sur soi :

- son permis de chasser
- sa validation
- son attestation d'assurance
- une trompe ou pibole pour relayer les informations



## RÈGLEMENT DE BATTUE



**VOTRE SIGNATURE ET ENREGISTREMENT AU REGISTRE DES PARTICIPANTS VALENT ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

#### Signification des coups de trompe :

- |                               |                                                           |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>1 coup</b> Début de traque | <b>4 coups</b> Arrêt immédiat de la chasse, rassemblement |
| <b>2 coups</b> Fin de traque  |                                                           |

Répéter les coups de trompes est aussi une forme de sécurité

# LES MESSES SAINT HUBERT



*Véritable communion autour d'une même passion, les messes consacrées à Saint Hubert, patron des chasseurs, ont encore une fois réuni de nombreux fidèles (ou pas), des chasseurs (ou pas), des amoureux de la nature ou de simples curieux pour ce rendez-vous annuel, devenu traditionnel.*

C'est Mussig, le 6 octobre dernier qui a ouvert le bal. Tôt dans la saison certes, mais pour une bonne raison : c'est en plein air que le père Mathew Bosco a officié devant près de 200 personnes. Le décor spécialement dressé pour l'occasion et constitué essentiellement de végétaux et de petits gibiers naturalisés mettait bien en valeur le patrimoine faune flore de la région. Les fanfares du Rallye Trompes d'Amerschwihir ont agrémenté, pour le plus grand plaisir de l'auditoire, la messe durant laquelle le père Bosco a fait l'éloge du couple et de l'amour. Non sans l'étoffer d'ailleurs de certains traits d'humour... Le repas qui a suivi, organisé par le GGC Ried Sud, sous la houlette de son président Jean-Luc Spiegel, et du Kiwanis Sélestat Lazare Weiller représenté par M. Emmanuel Reinheimer, a permis de recueillir les fonds nécessaires au financement de Plume, un chien d'assistance pour une jeune fille handicapée, Gabrielle.

Le 25 octobre, l'église Sainte Marguerite de Geispolsheim accueillait pour la toute première fois une messe de Saint Hubert, dans l'emprise du GGC Andlau Scheer. Orchestrée de main de maître par Mme Pascale Golfier, Secrétaire et vice-présidente du GGC, la messe dite par Monsieur le Curé de Geispolsheim Jean-Paul Aka-Brou, assisté des pères Christophe Ribas et François Zambo fut belle et émouvante. La participation des trompes de chasse « Les Échos du Guirbaden » de Mollkirch a été fortement appréciée, tout comme les chants liturgiques merveilleusement bien interprétés par Mme Clotilde Le Pape. Une bénédiction des chiens de chasse a suivi la cérémonie sur le parvis de l'église, ainsi que le verre de l'amitié servi dans la salle communale.

Les cornistes de l'ABRCGG ont ouvert leur période des messes de Saint-Hubert le 2 novembre, dans le nord du Bas-

Rhin à Trimbach, où villageois de tous bords se rejoignent depuis quelques années pour célébrer Saint Hubert. Et c'est ce qui est admirable. Le culte y est traditionnel et le sermon du prêtre toujours percutant souvent inspiré de la vie de ses fidèles. D'ailleurs lesdits fidèles ont été très abondamment bénis au même titre que les chiens à l'issue de la cérémonie. Presque tous se sont retrouvés dans la salle communale où d'excellentes tartes flambées et d'autres gourmandises leur sont servies. Et il n'est pas rare d'y voir le prêtre participer au service. Un beau moment de convivialité qui fait partie de la signature de ce village.

Le 2 novembre à Zellwiller s'est déroulée la messe de la Saint Hubert à l'initiative de deux chasseurs, MM. Jean-Pierre Juan et Christian Keller. Une première pour ce petit village du pays de Barr. L'église était comble pour assister à l'office du curé André Pachod, durant lequel ont

résonné les trompes du Rallye-trompes Saint Laurent de Holtzheim mais aussi les chants de la chorale. Après la messe, la bénédiction des chiens, chevaux et poneys sur le parvis de l'église, a encore réuni, dans un même élan, les amoureux des animaux et a participé à l'ambiance festive qui a régné tout au long de la soirée. La générosité des nombreux participants, tant à l'église qu'à l'espace socioculturel où un délicieux baeckehof de gibier a été servi, a permis de contribuer à la restauration de l'orgue.

Une foule nombreuse s'est donnée rendez-vous à **la cathédrale de Strasbourg, le 8 novembre**, à l'invitation du groupement des louvetiers et de l'ABRCGG pour participer à la traditionnelle messe de Saint Hubert. Dans son homélie, Monseigneur Didier Muntzinger a rappelé que l'accumulation des richesses et des biens matériels ne devait pas être un objectif de vie ; seules comptent la richesse des relations humaines, la charité et la promotion de la paix, de la fraternité et de la justice. De même, la nature qui nous est prêtée ne peut pas, ne doit pas être exploitée pour notre seul plaisir. Y compris à la chasse... Les fanfares, magnifiquement interprétées par les Rallye Trompes Saint-Laurent de Holtzheim, Rallye Trompes Moselle-Sarre de Metz et l'ensemble de cornistes de l'ABRCGG ont ponctué la messe. Pendant que sur le parvis, de nombreux chiens attendaient avec leur maître la bénédiction qui s'en suivit.

Le GGC d'Alsace Bossue a organisé sa messe de St Hubert **le 9 novembre 2024 à Sarre-Union**, en présence des autorités civiles et militaires, devant une assistance record. Ce succès est dû aux interventions des Sonneurs de trompes du rallye St Laurent et de la chorale Ste Cécile. Le président, Roland Soullié, a remercié les bénévoles et lu les messages

d'amitié du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Patrick Hetzel, et de celui de Frédéric Obry, président de la fédération des chasseurs du Bas-Rhin. Puis, il a présenté l'activité de la Fondation François Sommer qui a publié une étude prospective de grande envergure sur le devenir de la chasse en France, intitulée « Chasse, Nature et Société ». À l'issue de l'office, l'abbé Amédée a procédé à la bénédiction des chiens et les bénévoles ont distribué la brioche de l'amitié, le jus d'orange et le vin chaud. Merci à Berni Barth pour la mise à disposition du cerf et du sanglier

**Le 15 novembre**, Monsieur le Curé Piotr Szpejewski accueillait 250 fidèles pour la messe à **Schirrheim**. Organisée par le GGC Sauer Moder, la messe fut ponctuée de fanfares parfaitement exécutées par les sonneurs du Rallye Trompes Saint Laurent d'Holtzheim et de chants liturgiques interprétés par les chanteurs de la chorale de Schirrheim. À l'issue de la cérémonie, une collation fut offerte par le GGC dans la salle communale, gracieusement prêtée pour l'occasion.

L'église Saints Pierre et Paul de **Truchtersheim**, au décor épuré, se prête au recueillement. **Le 15 novembre 2024**, une foule s'y pressait pour honorer Saint Hubert lors de la cérémonie organisée par le GGC Ackerland Kochersberg, une très belle célébration alliant modernité et tradition. Ce fut un culte inspirant ponctué de chants chorals et de fanfares de cors de chasse à tir interprétés par les cornistes de l'ABRCGG. La foi était palpable lors de la prière universelle et l'émotion à son comble lors de l'Ave Maria interprété à l'orgue par Jean Daubenberger, Michel Chapon à la trompette et Gilbert Titeux au cor d'harmonie. Même les chiens ont timidement donné de la voix au cours de cette messe.

L'accueil de ces compagnons en un lieu saint est exceptionnel mais n'est-ce pas un bel exemple de tolérance ? D'autres, plus nombreux attendaient sagement la bénédiction sur le parvis. Incontestablement, cette Messe de Saint Hubert a fait date et ce n'est pas uniquement pour la collation offerte dans la soirée par le GGC Ackerland Kochersberg. Non chasseurs et chasseurs, avec ou sans vos chiens, à l'année prochaine !

Alors que la tempête de neige faisait rage ce samedi **22 novembre**, les plus courageux étaient réunis en l'église Saint-Christophe de **Triembach-au-Val** pour honorer Saint-Hubert et Sainte Cécile. Chorale, organiste et cornistes de l'ABRCGG rivalisaient de virtuosité, en parfaite harmonie. En ces temps torturés, la traditionnelle salutation « La paix soit avec vous » était particulièrement de circonstance. Ce n'était pas un temps à mettre un chien dehors et ce fut le cas. Mais la chaleur était palpable, et la musique toujours présente, dans la salle communale de Triembach-au-Val où chasseurs et non chasseurs, faisant fi des clivages, s'étaient retrouvés. Cette célébration tient particulièrement à cœur au comité du GGC de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg, qui est très reconnaissant de l'accueil bienveillant et enthousiaste qui lui est fait depuis 4 ans.

**Merci aux contributeurs, Dominique Ludwig (Triembach, Triembach-au-Val et Truchtersheim) et Roland Soullié (Sarre-Union) pour leurs textes et photos**





# QUAND LA CHASSE N'EST PLUS LA CHASSE... elle se met en danger

*Lorsqu'on regarde la littérature de nos voisins allemands sur la gestion du grand gibier, les incidences sur les dégâts forestiers, la manière de parvenir à un équilibre forêt et gibier, les techniques de chasse à mettre en place pour réduire les densités, particulièrement en ce qui concerne le cervidé, sujet qui nous mobilise actuellement, on a l'embaras du choix, la toile déroule les pages.*

Dans les innombrables articles sur l'art et la manière de réduire les populations d'ongulés, sur l'impact des battues sur leurs liens sociaux, sur la chasse dans le respect du gibier, le site de la Fondation allemande pour la faune sauvage (DWS) est particulièrement intéressant, avec en particulier sa plateforme sur les cervidés, du moins pour ceux qui maîtrisent la langue de Goethe.

On se rend compte aussi combien la culture de chasse allemande fonde et ancre sa pratique autour des notions fondamentales de bien-être de la faune, du respect des animaux sauvages chassés, en particulier des animaux suités. Fouillez sur la toile française sur les mêmes thématiques et vous tomberez avant tout sur tout ce qui touche à la protection des animaux familiers, domestiques ou d'élevage et les organismes qui les

défendent. Sur les animaux sauvages, le droit s'attache à défendre ceux vivants en captivité, pour le reste c'est le statut du «res nullius» qui prévaut. En clair, tout le monde peut faire ce qu'il veut. Ce n'est donc pas par hasard que les défenseurs des animaux œuvrent pour obtenir ce «statut d'être sensible» aux animaux sauvages vivant en liberté par un ajout à l'Article L. 411-1 du code de l'Environnement.

Rien de honteux pour moi à ce projet, bien au contraire, car ce statut d'animal sensible ne peut tout simplement être raisonnablement contesté par le chasseur. C'est même cette idée qui nous oblige à chasser, piéger, déterrer, poursuivre, empreint d'éthique. C'est cette idée qui doit ressortir dans les nouveaux Schémas Cynégétiques. C'est cette idée qui me mobilise pour parvenir à la rédaction d'un code du chasseur ou code éthique, peu importe l'appellation, avec un socle commun ajustable aux cultures locales de chasse, selon le cas, mais qui énumère les grands principes d'une pratique responsable et honorable. C'est cette idée qui me pousse à poursuivre la publication de coups de gueules et de billets d'humeur sur mon blog ou dans l'œil du viseur.

Si la chasse manque ce rendez-vous, les détracteurs obtiendront du politique l'ajout de la ligne fatale à l'exercice durable de notre passion, «afin qu'ils ne puissent plus être blessés, tués ou capturés» et sans la restriction qui garantira la durabilité de la chasse, sauf «lors des activités régies par les règlements propres à la chasse, à la pêche, à la recherche scientifique ainsi qu'à la protection de la santé publique ou vétérinaire et de la sécurité publique».

La chasse est engluée dans une mauvaise pente depuis que son approche se fait sur la base de l'établissement d'un équilibre dit agro-sylvo cynégétique avec du gibier positionné comme vecteur de dégâts. Le petit gibier serait-il encore en abondance, le lièvre, le faisan seraient

vus de la même manière qu'aujourd'hui le sanglier, le chevreuil et le cerf. Chasser dans les règles de l'art cynégétique avec des comportements défendables et honorables, dans le souci du respect de l'animal avec tout ce que cela exige d'excellence, c'est faire «old school». C'est défendre le modèle romantique (1) de chasse alors qu'aujourd'hui les autorités nous imposent un modèle techniciste (1) qui privilégie avant tout l'abattage de l'animal sauvage, le Res nullius.

La nature doit rapporter de partout, sous terre, sur-terre, en mer, donc à choisir entre considérer l'être vivant sensible et l'intérêt, la réponse omnipotente de l'homo economicus est toute faite, d'autant plus si l'animal sauvage pour vivre, broute, fouille, abrouit, écorce. Il change alors de statut, devient nuisible ou plus du tout «fréquentable», comme c'est désormais le cas pour les trois C, chevreuils, cerfs, chamois et plus confidentiellement car moins répandu, le daim.

Alors, bien qu'on sache que 95% des biches ont des faons (étude OFB La Petite Pierre), que faons et biches vivent étroitement ensemble, qu'une séparation allant jusqu'à un km de distance arrive, notamment en période hors chasse, qu'une battue avec des chiens provoque souvent une fuite séparée du faon et de la mère, on n'hésite plus à s'asseoir sur une règle morale du chasseur, au nom de la protection des animaux suités, en tirant en battue ou à l'affût, d'abord la biche ou la chevrette, ensuite le faon.

Nous avons des milliers de pages d'études scientifiques en France, sans parler de ce qui existe en Allemagne, Suisse, Autriche sur la meilleure manière à la fois de gérer le grand gibier et comment faire pour réduire des surdensités. Que d'argent public claqué puisqu'on fait le plus souvent l'inverse de ce qui est préconisé parce que la battue prime sur l'affût, que le chasseur expert manque pour ouvrir le

”  
*La culture de  
chasse allemande  
fonde et ancre sa  
pratique autour  
des notions  
fondamentales  
de bien-être de la  
faune et du respect  
des animaux  
sauvages chassés.*  
”

tir de la bichette et de la chevrette non encore couverte dès le printemps, que les territoires manquent de quiétude dans les zones de gagnage ou d'agrainage, que la politique des partenaires géographiquement éloignés a son revers ou ses limites, que les territoires sont hyper morcelés, inégaux en terme de végétation et d'aménagements et la liste est encore longue.

Enfin, les trois départements de la loi locale, de par leur spécificité, n'ont jamais été dans le modèle paysan (1) avec une dominante de gestionnaires locaux. Depuis le siècle dernier jusqu'à nos jours, les lots sont majoritairement entre les mains de l'argent, en particulier les territoires présentés dans les annonces comme «riches en sangliers et cervidés». Or pour se rapprocher du plan de chasse du printemps à l'hiver, pour réduire si nécessaire des densités, sans perturber, notamment dans les classes jeunes, il faut être présent, «dehors» comme on dit, soit disposer de temps, comme lorsqu'on veut prendre et dresser un chien. Une petite équipe locale, sans partenaires éloignés est sans doute en meilleure capacité de gérer «weidmännisch» un territoire qu'une entité regroupant des membres aux statuts divers et venant chasser ponctuellement à des dates établies longtemps à l'avance, essentiellement en battues. De plus, de moins en moins de territoires font appel à des gardes professionnels pour disposer des «petites mains» et pour être guidés efficacement grâce à leurs repérages préalables, leurs connaissances du milieu, des habitudes du gibier, etc.

Notre chasse a été mise brutalement devant ses engagements signés, avec une pression raccourcie de réaliser minima et quotas, maintenant, elle a

tout simplement été rattrapée par le temps, avec un mode de chasse, la battue à cor et à cri, au cœur de son dispositif, soit la forme de réalisation des plans de chasse la moins romantique. Se pose forcément la question, doit-on, peut-on changer le modèle ? Celui de nos voisins germaniques, techniciste, repris par l'ONF est donné comme plus «moral», mais dans la pratique, les «mauvais tirs» restent, tout simplement parce que le but actuel est de réduire au point le plus bas les ongulés. L'objectif immédiat ne peut donc être autre que d'abattre, comme cela doit être le cas pour un gibier classé nuisible. Comme en plus un certain nombre de territoires domaniaux vont changer de main, si le chasseur persiste et signe encore une reprise du lot, il ne fait pas bon être brocard décoiffé, mama, ongulé de face, de cul, de travers, arrêté ou en course.

La chasse n'est alors plus de la chasse.

*Léon Rapinat*

*(1) référence Sergio Dalla Bernardina, 1995 « Pour qui est le don ? La comédie de l'innocence dans l'imaginaire cynégétique contemporain », Ethnologie française, tome 25, no 4, p. 668-680*





# PAS DE CERFS dans le vignoble et en plaine d'Alsace

Au début des années 1950, la présence de cerfs dans la plaine et le vignoble mécontente les agriculteurs et les forestiers. Les chasseurs sont chargés d'en réguler les effectifs.

En mars 1950, le préfet du Bas-Rhin s'adresse à Joseph Bléger, viticulteur à Scherwiller et lieutenant de louveterie pour l'arrondissement d'Erstein. Il a été saisi de différentes plaintes d'agriculteurs sur la présence de très nombreux cerfs dans sa chasse sur le ban de Kogenheim. Avant de prendre une quelconque mesure coercitive, le préfet tient à consulter M. Bléger ; son avis est essentiel avant d'ordonner une éventuelle battue. La situation paraît en outre délicate au point de vue de la politique cynégétique à l'échelle régionale. En effet, comme au lendemain de la Première Guerre mondiale, le débat surgit après 1945 sur le maintien de la loi locale d'Alsace-Moselle qui est remise en question, notamment par le monde agricole, comme le rappelle le préfet dans son courrier : « Vous savez

que l'agitation est entretenue à l'heure actuelle contre notre loi de chasse locale et il convient, plus que jamais, d'éviter de heurter l'opinion publique sur ce point ».

## Des cerfs descendus de la montagne

Quelques jours plus tard, Joseph Bléger répond au préfet. Il lui explique qu'une harde de cerfs est descendue de la montagne vosgienne et qu'elle s'est établie dans les forêts de la plaine depuis quelques années. Ces cervidés se déplacent sur les bans de Kogenheim, Westhouse et Stotzheim et semblent

avoir renoncé à retourner en montagne. Joseph Bléger rappelle qu'il demande tous les ans des autorisations de tir de biches. D'autre part, des cerfs adultes sont régulièrement prélevés. En 1949, ce fut le cas à Molsheim et à Westhouse. Jusqu'en 1949, les dégâts dans les cultures restaient insignifiants. Cependant, à cause de la sécheresse qui sévit en 1949, les cervidés ne trouvaient plus assez de nourriture en forêt et ont dévasté des champs de betteraves. M. Bléger reconnaît qu'il a dû verser d'importantes indemnités aux agriculteurs de son lot de chasse à Kogenheim mais qu'il a tenté de réguler les effectifs en tirant un cerf et six biches au cours de la saison de chasse 1949-1950.

## Maintenir une cordialité avec les cultivateurs

Selon lui, la harde ne se compose plus que de six biches. Cependant, les cervidés ne séjournent guère sur son lot de chasse à Kogenheim car la forêt n'est pas assez dense, les animaux se plaindraient davantage vers Sermersheim et Westhouse ou sur le piémont vosgien du côté de Dambach-la-Ville et Epfig. Joseph Bléger affirme au préfet qu'il entretient de bonnes relations avec les agriculteurs : « J'ai toujours cherché à rester en très bons termes avec les propriétaires et ai toujours prêché aux chasseurs de maintenir une cordialité avec les cultivateurs ». Pour l'année en cours, dès les premiers dégâts constatés, il promet de demander les autorisations nécessaires pour des battues.

Après les promesses de bonne volonté du lieutenant de louveterie, le préfet sollicite l'avis du Conservateur des eaux et forêts pour connaître, selon les rapports des forestiers, l'importance des effectifs de cerfs dans les forêts autour de Kogenheim. L'enquête diligentée par les services forestiers indique qu'une petite harde de quinze cervidés fréquente l'ensemble du massif formé par les forêts communales de Kogenheim, Sermersheim, Stotzheim et Uttenheim. Le préfet informe Joseph Bléger que la présence de ces cerfs dans sa chasse de Kogenheim est confirmée. Il

convient de les éliminer. En conséquence, M. Bléger, en tant que lieutenant de louveterie, doit solliciter du sous-préfet d'Erstein l'autorisation de tirer un nombre déterminé de cerfs. Son action fut efficace car l'espèce disparaît de cette partie de la plaine d'Alsace à la fin de l'année 1950.

## Les dégâts des cerfs en forêt

Si les cerfs sont éliminés en plaine d'Alsace, ils se montrent très présents sur les collines sous-vosgiennes, à la limite entre le vignoble et la montagne. L'année suivante, en février 1951, Mme de Turckheim demeurant à Truttenhausen demande au préfet l'autorisation de tirer six biches et trois cerfs en raison des dégâts qu'ils commettent dans sa forêt particulière. Les autorités lui répondent de façon nuancée. D'après la loi locale, la chasse du cerf est ouverte toute l'année. Aucun arrêté n'étant venu restreindre cette année cette disposition, Mme de Turckheim peut régulièrement tirer le cerf. Cependant, la chasse des biches est fermée du 2 février au 23 août. Conformément aux dispositions de la loi du 7 mai 1883, le tir de biches lors de la fermeture dépend d'une autorisation préfectorale. Or, dans le cas présent, le préfet s'y refuse car la situation ne semble pas justifier une telle procédure.

Quelques mois plus tard, en décembre 1951, un courrier du maire d'Obernai au préfet vient corroborer le point de vue de Mme de Turckheim. Le maire s'appuie sur les rapports des fonctionnaires des eaux et forêts qui déplorent les dégâts occasionnés par les cerfs dans les plantations de sapin. Selon eux, les abrutissements constituent une perte considérable pour le syndicat forestier et pour les communes du secteur. Le maire estime que la réglementation de la chasse devrait être changée afin de protéger davantage les forêts. Il prie donc le préfet de transmettre sa doléance au ministère de l'Agriculture afin que le cerf soit considéré comme un animal nuisible. En attendant une éventuelle réponse ministérielle et une modification de la réglementation, il demande au préfet du Bas-Rhin d'augmenter les quotas de tirs des cerfs.

D'après l'élu local, ce problème explique le retard de l'adjudication de la chasse à Obernai. En effet, le cahier des charges de la commune exige que la protection des plantations par des grillages soit à la charge de l'adjudicataire. Or, ces travaux s'avèrent très onéreux et dissuadent les éventuels candidats chasseurs à participer aux enchères, ce qui entraîne également une perte de revenus pour la commune.

Le maire d'Obernai n'obtient finalement pas gain de cause mais sa suggestion de classement du cerf comme nuisible fut reprise par bien d'autres élus.

*Philippe Jéhin*



# NATURE PROPRE

## Opération «J'aime La Nature Propre» les 14, 15 et 16 mars 2025

*J'aime la Nature Propre (JLNP) est une opération participative et citoyenne de nettoyage de la nature portée par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) via le dispositif écocontribution.*

Cette initiative se déroule le temps d'un week-end en mobilisant les citoyens soucieux de leur environnement et qui agissent pour préserver la nature. Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, J'aime La Nature Propre a également vocation à favoriser les échanges entre les différents usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble.

**Ouverte à toute personne privée ou publique souhaitant participer à un ramassage local.**

**S'inscrire c'est bénéficier :**

- du matériel de ramassage (gants, sacs-poubelle) dans la limite des stocks disponibles. Dans un souci de développement durable, nous invitons l'ensemble des participants à venir avec leur équipement personnel (gilet jaune de la voiture, paires de gants de jardinage).
- de l'enlèvement des déchets après le ramassage (sous réserve de la participation de votre communauté de communes),
- des supports de communication (affiches personnalisables, flyers)
- des actions de communication de la Région : site internet dédié, réseaux sociaux, presse régionale, reportages vidéos et photographiques, ...

**Intéressé(e) pour animer un point de collecte ou plus simplement pour proposer votre aide sur un secteur ?**

**Contact :**

FDC 67 au 03 88 79 12 77 ou par mail [fdc67@chasseurdefrance.com](mailto:fdc67@chasseurdefrance.com)

**L'opération en chiffres :**

En 2024, près de 140000 participants dont 40000 enfants répartis sur 92 départements ont récolté 16000 m3 de déchets, soit 1 terrain de foot sur 1,6 m de hauteur.



#JLNP

J'❤️ LA NATURE PROPRE

Faites la chasse aux déchets !

14-15-16 MARS 2025

Retrouvez les départements participants sur : [jaimelanaturepropre.fr](http://jaimelanaturepropre.fr)

Nos partenaires

Financé par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OFB

Bikers FOUNDATION

FNC

FRP

GESTES PROPRES

NaturaBuy

Fédération Nationale des Chasseurs

LETRI + FACILE

Me photographier sur la voie publique - Coproduction: Chassepée Graphisme (CS de Bobigny 75013 780 - photo: freepik)



# BREVET GRAND GIBIER *Session 2025*

L'ASSOCIATION BAS-RHINOISE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER  
Organise une soirée d'information / présentation du Brevet Grand Gibier

**Le mercredi 5 février 2025 à 19h**

Salle de réunion du Cyné'Tir à la FDC 67

**Sur place : inscriptions et acquisition du matériel pédagogique**  
Siège social : 1 boulevard de la Libération 67500 HAGUENAU  
<http://www.abrcgg.fr>

**NOUVEAU  
MAZDA CX-80  
HYBRIDE RECHARGEABLE**

**6 ANS GARANTIE MAZDA  
OU 150 000 KM**

**A 35g CO<sub>2</sub>/km**

Au quotidien, prenez les transports en commun. #SedéplacerMoinsPolluer



**MAZDA STRASBOURG**  
2 rue des Frères Lumière, 67201 Eckbolsheim  
03 88 76 97 43

**MAZDA HAGUENAU**  
89b route de Marienthal, 67500 Haguenau  
03 88 93 89 58



Gamme Mazda CX-80 : Consommations de carburant combinées pondérées de 1,6 à 5,8 L/100 km - Emissions de CO2 combinées pondérées de 35 à 151 g/km. Consommations et émissions homologuées en WLTP. Contrat de garantie commerciale Mazda 6 ans limité à 150 000 km. Mazda Automobiles France, 34 rue de la Croix de Fer - 78100 Saint-Germain-en-Laye, SAS au capital de 304 898 € - RCS Versailles 434 455 960.

# JOURNÉES ET RENCONTRES SAINT HUBERT

*Les journées et rencontres Saint Hubert sont des épreuves de chasse pratique au petit gibier qui distinguent des comportements exemplaires : sécurité, courtoisie et pédagogie, respect de l'environnement, du biotope et de la biodiversité, symbiose parfaite avec le chien, efficacité dans la quête du gibier, responsabilité et comportement, fierté de défendre les valeurs de la chasse.*

## La Journée Saint Hubert

C'est sous le soleil, le 27 octobre que s'est déroulée cette journée à Kolbsheim. C'était une première cette année pour ce concours organisé par la FDC 67, avec l'aimable collaboration de M. Michel Eber.

Deux catégories étaient représentées, « chasseur avec chien d'arrêt » et « chasseur avec chien d'arrêt trialisant ». Dans la première catégorie, c'est Benoit Fix, avec Sya du Cercle de Saint Hubert (petit Munsterlander) qui arrive en tête, suivi de Martin Waldermeyer avec Odra Weeping Willow's (Cocker anglais). Tina de la Tour de Coumail et Tempete (petits Munsterlander) de Lucas et Antonio Casella arrivent ex-aequo en 3e position. Bravo à eux.

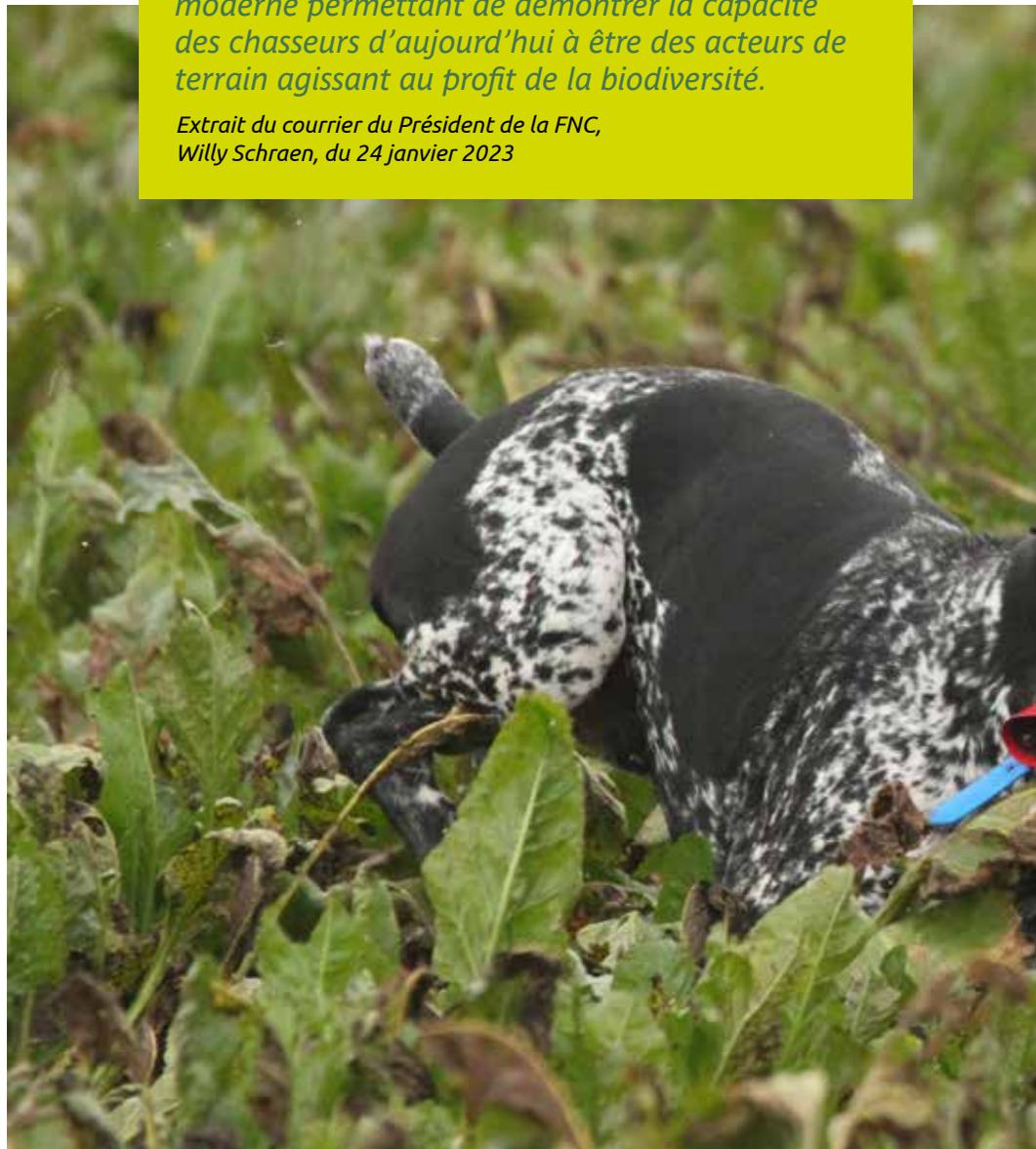
Dans la catégorie « chasseur avec chien d'arrêt trialisant », c'est Reggae Stelvio (braque allemand) avec Michel Eber, talonné par Lionel Reisser avec Neal du Cercle de Saint Hubert (petit Munsterlander). Michel Eber revient sur le podium avec Rickless du Clos Fieschtal (braque allemand) en 3e position. Bravo à tous.

Bravo également à Romain Weinum, organisateur de cette belle journée qui s'est conclue par un excellent repas de gibier servi sur place...



*La commission "Journée Saint Hubert" se veut rassembleuse du monde cynégétique et souhaite œuvrer pour que la chasse du petit gibier avec chien d'arrêt ou Spaniel retrouve tout son charme. Qu'elle devienne un exemple de chasse moderne permettant de démontrer la capacité des chasseurs d'aujourd'hui à être des acteurs de terrain agissant au profit de la biodiversité.*

*Extrait du courrier du Président de la FNC,  
Willy Schraen, du 24 janvier 2023*



# Les Rencontres Saint Hubert

Moins de chance pour la météo le 16 novembre : c'est le brouillard qui a accueilli les huit concurrents et leurs dix chiens pour les rencontres Saint Hubert, organisées par la Société Centrale Canine et l'Association Bas-Rhinoise de Conservation du Petit Gibier à Obenheim, sur le territoire généreusement mis à disposition par M. Jean-Brice de Turckheim.



## Résultats

### Dans la catégorie « chasseur avec chien d'arrêt »

- 1er : Una du Manoir des Templiers (braque allemand) avec Romain Weinum
- 2e : Vicky (épagneul breton) avec Vincent Gissler
- 3e : Sya du Cercle de Saint Hubert (petit Munsterlander) avec Benoit Fix

### Dans la catégorie « chasseur avec chien d'arrêt trialisant »

- 1er : Rickless du Clos Fieschtal (braque allemand) avec Michel Eber
- 2e : Neal du Cercle de Saint Hubert (petit Munsterlander) avec Lionel Reisser
- 3e : Ness du Cercle de Saint Hubert (petit Munsterlander) avec Romain Heitz

### Dans la catégorie « chasseur avec chien spaniel trialisant »

- 1er : Odra Weeping Willow's (Cocker anglais) avec Martin Waldmeyer

Après un bon repas servi au restaurant l'Éperon d'Or à Obenheim, la journée s'est achevée avec la remise des prix, remis par Mme la Vice-Présidente de la FDC 67, Aliette Schaeffer. Mme Schaeffer s'est réjouie de remettre des prix à trois membres de son GGC (Plaine de la Bruche) MM. Waldmeyer, Heitz et Fix.

Dans la catégorie « chien trialisant »

**Michel Eber est monté sur la 3e marche du podium avec Reggae**, lors de la finale nationale des Journée St Hubert qui a eu lieu à Mirabel, en Ardèche, le 14 décembre.

**Martin Waldmeyer avec Odra**, dans la catégorie « trialisant broussailleur » **s'est qualifié pour la finale nationale des Rencontres St Hubert**, qui aura lieu à Sissonnes (02) le 28 décembre prochain.

Félicitations à eux !



# MÉRITANTS 2024

*En 2024, 37 candidats au permis de chasser ont obtenu la note maximale de 31/31.*

*Nous les félicitons chaleureusement et vous en présentons quelques-uns !*



Steve LAVENTIN



Sylvain FELTES



Thierry SEGETZER



Vincent SPIELMANN



Eric CASPAR



Christine FUCHS



Antoine SCHNEIDER



Francis MEYER



Lino BAUER



Christine-Laure OPALKO



Loïc LEHRER



Lucas HEIBEL



Maeva MOËLO



Marc DEMOULIN



Mario GOETTMANN



Mathieu FETET



Sébastien MAGNET



Serge JUNG

**L'ARMURERIE DE LA VALLEE**

**NATURA VALLÉE**  
SPORTS, LOISIRS & CHASSE

**Vous souhaitez une très belle année 2025**

**Les bonnes résolutions !**

En janvier, de soldes renversantes à des prix épatants vous profiterez !

**1499€ au lieu de 2859€**

**GUIDE TA435**

En février, vos armes vous viendrez faire nettoyer et réviser

**Forfait nettoyage complet à partir de 65 €**

En mars, la nouvelle saison vous préparerez et votre équipement thermique ferez contrôler

**Forfait ciblage/calibrage 45 €**

OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/14h-19h et le Samedi 9h-12h/14h-17h.

**NATURA VALLÉE ~ 118 AVENUE DE LA GARE ~ 67130 SCHIRMECK**  
TÉL. : 09 60 12 08 90 ~ Mail : naturavallee@orange.fr  
[www.naturavallee.com](http://www.naturavallee.com)

Vivez votre passion en toute tranquillité !

**ASSURANCES G2D**  
Grebmayer  
Dreyer  
Dibourg

**Multirisque Association de Chasse**  
(Association – Groupement – Titulaire de Chasse)

- ✓ Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues – Rabatteurs – dégâts de gibiers – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – vente de venaison)
- ✓ Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- ✓ Protection Juridique Association
- ✓ Accidents corporels

**L'Assurance Chasse Allianz**  
Un large choix de garanties pour votre couverture complète.

**Allianz**

**A vos côtés dans les agences de :**

- Molsheim : 09.85.80.80.80 (taper le 1)
- Wissembourg : 09.85.80.80.80 (taper le 2)
- Wasselonne : 09.85.80.80.80 (taper le 3)
- Colmar (68) : 09.85.80.80.80 (taper le 4)

Mail service chasse : [g2d.wissembourg@allianz.fr](mailto:g2d.wissembourg@allianz.fr)

Immatriculé à l'Orias sous le n° 19000645 (site : [www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

**L'ARMURERIE BUFFENOIR ARRIVE DANS LE HAUT-RHIN**

**Actuellement ouvert**

**3b Rue de Lugano 68180 Horbourg-Wihr**

**ARMURERIE BUFFENOIR**

- www.armurerie-buffenoir.fr
- +33 (0) 3 67 68 18 00





# HABROK 4K

4k UHD  
Résolution Image

1200m  
Portée Détection Thermique

1000m  
Télémetre Laser

Vidéo & Audio  
Enregistrement



**Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage**

Du **28** au **31**  
**mars 2025**

Parc des Expositions  
L'Île l'Aumône - 78200 Mantes-la-Jolie

**La passion absolue**  
de l'art de vivre cynégétique

*S'équiper | Partager | Voyager | Rencontrer*

[www.salondelachasse.com](http://www.salondelachasse.com) 01 34 78 98 45



# MARCHÉ DE NOËL À KOLBSHEIM

*Pour la 4e année consécutive et malgré le froid, près de 4 000 personnes se sont pressées ce dimanche 1er décembre au Davy Crockett Camp à Kolbsheim pour visiter les marchés de Noël Traditionnel et Canin organisés par Vanessa Krauth.*

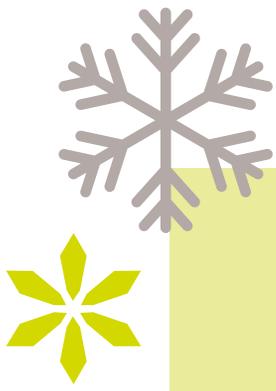
À la fête, autour de la trentaine de stands de friandises naturelles ou d'accessoires ou d'objets de décoration qui leur étaient dédiés, nos compagnons à quatre pattes se sont régalés à n'en plus savoir où donner de la truffe.

Leurs maîtres, petits et grands, n'étaient pas en reste puisque de nombreux artisans disséminés le long des allées ont proposé nombre d'articles et cadeaux : ici des petits gâteaux, du miel, du vin ou encore de la viande et de la charcuterie de gibier, là des sacs et autres articles en cuir, des couteaux (de chasse) des objets de décoration ou des bijoux en pierre, céramique ou bois. Çà et là des braseros ont dispensé leur chaleur, complétée si nécessaire (et c'était nécessaire) par des boissons et plats chauds. Le vin chaud bien sûr mais aussi le chocolat concocté avec du lait entier et frais, issu de la traite du jour de la ferme d'à côté. On ne peut plus local.

La découverte du parc avec ses nouveaux aménagements, l'atelier « traces et indices » animé par Léo, la visite aux fauconniers, les balades à poney, la présence du Père Noël et le parcours d'agility ont permis aux visiteurs de profiter de ces moments de détente et de dépaysement. Et à la tombée de la nuit, les illuminations ont encore apporté un supplément de magie au site.

Pour sûr, ils reviendront tous...





## Quelques chiffres

15 bénévoles  
70 exposants dont la moitié dédiés au chien  
50 litres de chocolat chaud  
200 litres de vin chaud





# L'Association des Jeunes Chasseurs

*Créée pour accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux lauréats du permis de chasser, et parce qu'obtenir un permis de chasser ne fait pas de vous un chasseur, l'AJC a mis en place tout un programme de formation complémentaire, qui dure environ 1 an et demi. Formation qui a pour objet de compléter la formation initiale dispensée par la fédération des chasseurs.*

**Après leur adhésion à l'association ( pour la modique somme de 25 €/an ) les nouveaux chasseurs ont donc accès à plusieurs modules d'apprentissage :**

## **Manipulation et maîtrise de l'arme**

Apprendre à manipuler une arme en toute sécurité et dans toutes les situations est probablement l'un des enjeux les plus importants de la chasse de demain. Apprendre à épauler, la visée, l'avance et la gestion du coup de feu sont les modules de formation principaux. La balistique y est également abordée : comprendre les trajectoires, les distances et les angles de sécurité à respecter. Des cours encadrés sont dispensés 2 fois par mois environ avec les outils que la FDC 67 met à leur disposition : Cyné'Tir et Cinématir. Objectif : être responsable et conscient de tous ses coups de feu. En complément, un atelier « mirador » avec des exercices de tir en conditions réelles est dispensé au début du printemps.

## **L'éthique, savoir être et savoir-vivre à la chasse**

La nature n'est pas un stand de tir. Savoir retenir son coup de feu, être conscient de l'impact psychologique engendré par l'acte, respecter les règles pour un prélèvement « propre » et refléter l'image valorisante d'un acteur responsable de la biodiversité sont autant de pratiques et de réflexes à acquérir lors de la formation.

## **Connaissance des espèces et des espaces**

Indispensable aussi, l'identification des animaux et la biologie des espèces. Une sortie d'observation sur le Rhin (non armée) est organisée en début d'année.

## **Modes de chasse, pratiques et traditions**

Tous les modes de chasse sont abordés et tous les participants ont la possibilité au cours de l'année de les découvrir, encadrés par des formateurs. Lors des actions de chasse, l'apprentissage de l'éviscération est incontournable. L'initiation à la découpe associée aux bons conseils de maîtres bouchers-charcutiers et de cuisiniers de renom

est très appréciée. La demande chaque année est forte et le succès des formations « venaison » est grandissant. La découverte d'autres disciplines ou formations complémentaires, comme le brevet grand gibier ou l'initiation à la chasse à l'arc, par exemple, sont proposées à tous ceux qui souhaitent approfondir davantage leurs connaissances ou diversifier leurs pratiques.

## **Les outils**

Les installations de Kolbsheim (Davy Crockett Camp) et l'accès au territoire école du Herrenwald permettent aux jeunes chasseurs de côtoyer les anciens, les gardes chasses ou les piégeurs. Un brassage qui permet de bénéficier de nombreuses invitations et ainsi mettre un pied dans le monde de la chasse locale.

## **Le programme**

Le début de la saison coïncide avec l'ouverture du Chevreuil. Une ouverture dignement fêtée puisque l'occasion de prélever un brocard est offerte.

Pour la saison des battues, en automne, de nombreux locataires de chasse proposent d'accueillir les membres formés pour une première expérience en action de chasse collective.

À l'issue de la saison de chasse, de nombreuses sorties corvidés sont organisées. Un exercice pratique de manipulation et de tir au service des agriculteurs très apprécié.

Des sorties « affût », l'initiation du tir de nuit avec prêt de matériel ou la chasse au petit gibier avec des chiens d'arrêt sont aussi proposés selon les niveaux de compétence et d'assiduité.

À l'issue de cet apprentissage, les membres de l'association constituent alors un vivier pour les locataires en recherche de nouveaux partenaires motivés, actifs et formés à la chasse telle qu'elle se pratique sur nos territoires.

Et les anciens jeunes chasseurs invitent souvent les nouveaux. Une belle façon de boucler la boucle !



# Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 2 septembre 2024 à 19h00 à Geudertheim

## Membres du Bureau présents :

Frédéric Obry (Président), Alette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-Adjoint)

## Administrateurs présents :

Patrick Caussade, Christian Heckel, Christophe Schmitt, Bernard Schnitzler, Éric Trendel, Roland Vetter

## Absents excusés :

Bruno Keiff (pouvoir à Roland Vetter), Charles Kleiber (pouvoir à Samuel Balzer), Michel Pax (pouvoir à Frédéric Obry) et Roland Schoeffler (pouvoir à Patrick Caussade)

## Invité :

Alexandre Derrez (Directeur)



## 1. Approbation du PV du CA du 10 juin 2024

Le procès-verbal du CA du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité par le CA.

## 2. Date de l'exposition des trophées et salle

Le Conseil propose de fixer l'exposition des trophées dans la semaine du 17 au 23 février 2025.

Les communes désireuses d'accueillir seront consultées.

## 3. Date de l'Assemblée Générale et salle

L'Assemblée Générale se tiendra le samedi 26 avril 2025. La Commune de Geudertheim sera consultée pour la disponibilité de la salle.

## 4. ZFE sur STRASBOURG

Un Flash'Infos sera adressé à tous les adhérents afin de les sensibiliser au problème de l'accessibilité des véhicules dans l'emprise de l'Eurométropole et à la possibilité de solliciter une dérogation permettant l'accès aux véhicules concernés par l'interdiction.

## 5. Convention agrainage lots domaniaux

La convention sera mise en place prochainement puisque la réglementation autorise

l'agrainage en forêt domaniale.

## 6. CYNEPORTAIL

A l'heure actuelle, un grand nombre de locataires ne sont pas inscrits sur CYNEPORTAIL alors qu'il s'agit d'une obligation et que la déclaration des animaux tirés doit en tout état de cause être faite en fin de saison.

CYNEPORTAIL est une simplification et non une contrainte supplémentaire.

Un rappel leur sera adressé par Flash'Infos.

## 7. Nomination du nouveau Directeur Départemental des Territoires

M. Renaud Laheurte, actuellement DDT de la Gironde, est nommé DDT du Bas-Rhin.

## 8. Relations avec l'Office National des Forêts

Des discussions seront entreprises avec l'ONF pour mettre en place la réglementation relative à l'agrainage qui instaure une égalité de traitement entre les lots communaux et domaniaux.

## 9. Subvention : GGC Sauer-Moder

Le Conseil alloue une subvention de 1 500 € au GGC Sauer-Moder.

## 10. Divers

Un déplacement sera organisé auprès des FDC de l'Aube (Troyes) et de la Marne (Chalon en Champagne) afin de visiter leur siège.

Le Conseil décide d'allouer un montant complémentaire de 2 000 € à la revue de La Chasse en Alsace, montant identique à celui que la FDC 68 prendra en charge.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

*Le Président, Frédéric OBRY  
Le Secrétaire, Marc SCHIRER*



# Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

*du 7 octobre 2024 à 19h00 à Geudertheim*

## Membres du Bureau présents :

Frédéric Obry (Président), Alette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-Adjoint)

## Administrateurs présents :

PatrickCaussade, Christian Heckel, Bernard Schnitzler, Éric Trendel, Roland Vetter

## Absents excusés :

Bruno Keiff (pouvoir à Roland Vetter), Charles Kleiber (pouvoir à Samuel Balzer), Michel Pax (pouvoir à Frédéric Obry), Christophe Schmitt (pouvoir à Christian Muller) et Roland Schoeffler (pouvoir à Patrick Caussade)

## Invité :

Alexandre Derrez (Directeur)

## 1. Approbation du PV du CA du 2 septembre 2024

À l'unanimité, le conseil approuve le procès-verbal du 2 septembre 2024.

## 2. Tarification du Cinématir et du Tunnel de Tir pour l'ONF

Le conseil décide de ne pas modifier le prix du Tunnel de Tir et du Cinématir au profit de l'ONF, compte tenu des charges de fonctionnement de ces installations qui sont à peine couvertes par le prix demandé.

## 3. Réductions accordées aux autres organismes pour le Cinématir

Le conseil décide de maintenir les conditions accordées à l'association des jeunes chasseurs, aux GGC, aux SLC et à l'ABRCGG.

## 4. CynéTir : opérateurs

Un certain nombre de candidats se sont manifestés pour occuper un poste d'opérateur. Le Président les rencontrera et examinera chacune des candidatures.

## 5. Laboratoire vétérinaire

La collaboration entre la FDC 67 et le laboratoire d'analyse des services vétérinaires (trichine) va se poursuivre dans les conditions antérieures.

## 6. Journée Saint Hubert du dimanche 27 octobre à Geispolsheim/Kolbsheim

Le conseil décide de prendre en charge le budget nécessaire à hauteur de 1 500 €. Il s'agit d'un concours organisé au plan national dans tous les départements.

## 7. Subventions :

**GGC Ried Sud, GGC Pays de Hanau, SLC Sarre-Union, GGC de l'Outre Forêt et GGC de Niederbronn-les-Bains**

Les subventions suivantes sont accordées :

GGC Ried Sud : le montant habituel de 1 500 € pourra être alloué sous réserve qu'aucun montant n'ait déjà été alloué au titre de l'année 2024 (achat d'un drone).

- GGC Pays de Hanau : 1 500 €
- SLC Sarre-Union : 1 500 €
- GGC de l'Outre Forêt : 1 500 €
- GGC Niederbronn-les-Bains : 1 500 €

## 8. Planning CA pour le 1er semestre 2025

- . 6 janvier
- . 3 février
- . 3 mars
- . 14 avril
- . 5 mai
- . 2 juin

Inauguration de l'expo des trophées : 21 février 2025

Assemblée Générale : 26 avril 2025 à Geudertheim

## 9. Divers

Après de longs mois d'attente, un arrêté préfectoral organise sous l'égide de la FREDON du Grand Est (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) une opération collective de régulation des corvidés jusqu'au 31 juillet 2026.

Un accord préalable avec les piégeurs et gardes-chasse devait être recherché, ce qui n'a pas été le cas, de sorte que ces derniers se dissocient de cette opération. En l'absence de toute concertation, le conseil décide de soutenir la position de l'association des piégeurs.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

*Le Président, Frédéric OBRY  
Le Secrétaire, Marc SCHIRER*





### Validation Permis 2024/2025 :

Si vous chassez durant cette période, pensez dès à présent :

- à valider votre permis de chasser si nécessaire
- à valider un permis temporaire si vous êtes invité ailleurs

gibier, céréales sur pied...). N'oubliez pas d'envoyer vos contrats et factures à la FDC 67.

- Préparation des territoires, réparation et/ou entretien des miradors,
- Régulation des ESOD.

### Formations :

Voir les calendriers sur le site de la FDC en page d'accueil.



### CONTACT FORMATIONS :

Alexandra Dick - 03 88 79 83 81  
alexandra.dick@chasseurdefrance.com

### Fermeture de la FDC 67 entre Noël et Nouvel an :

Les bureaux de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin seront fermés à partir du mardi 24 décembre 2024 à 12h avec une réouverture au public le jeudi 2 janvier 2025 à 10h. Pensez à prendre quelques précautions (kits trichine) et vérifications (validations de permis) pour passer de bonnes fêtes de fin d'année.

### Frimas d'hiver :

En cas de verglas ou de neige abondante et persistante, l'accès à l'Espace Chasse et Nature pourrait être difficile. Merci de vérifier par téléphone l'ouverture de la FDC 67 au 03 88 79 12 77.

### Trichine :

- Le ramassage des kits trichine se fera les lundi 23 et 30 décembre 2024 et à partir du lundi 6 janvier 2025, comme d'habitude et dans les mêmes conditions.
- Rappel : Prière de bien vouloir remplir correctement les fiches et regrouper tous les prélèvements d'une même battue dans un grand sac. Assurez-vous que votre stock de kits trichine soit suffisant jusqu'à notre retour le 2 janvier 2025.

### SIA : pensez à créer votre compte avant le 31 décembre 2024 dernier délai.

### Plus aucune prolongation ne sera possible.

- Saisie en ligne et validation de TOUS vos prélèvements sur [www.cyneportail.fr](http://www.cyneportail.fr), faute de quoi les bracelets chevreuils et/ou cerfs ne vous seront pas délivrés.
- Pour ceux qui ont demandé un Carnet de Prélèvement Bécasse en version papier, pensez à le retourner à la FDC dès la fermeture de l'espèce, même si aucun prélèvement n'a été effectué.
- Demande en ligne de destruction des ESOD selon espèces et modalités. (voir le tableau récapitulatif sur le site [www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr) - Règlementation)
- Comptes-rendus des prélèvements sangliers à renvoyer à la DDT. ([www.cyneportail.fr](http://www.cyneportail.fr))
- Comptes-rendus des tirs de nuit aux louvetiers, pour le 20 avril au plus tard.
- Préparation des demandes de plan de chasse Chevreuil en ligne.

### Sur le terrain...

- Aménagements : C'est le moment de contacter les agriculteurs pour vos contrats spécifiques (JEFS, cultures à



### Évènements...

**Le 15 janvier 2025**

**AG du FIDS**

**Les 8 et 9 février 2025**

**Salon de la coutellerie Euro Knife Show - [www.euroknifeshow.com](http://www.euroknifeshow.com)**  
Strasbourg, Hôtel Hilton

**Les 1er et 2 mars 2025**

**Exposition des trophées - Reichstett**

**Les 14, 15 et 16 mars 2025**

**« J'aime la nature propre »**

**Le 26 avril 2025 - Geudertheim**

**Assemblée générale de la FDC**  
L'ensemble des documents sera mis en ligne sur le site de la FDC 67

**Du 28 au 31 mars 2025 - Mantes la Jolie**

**Salon de la chasse et de la faune sauvage - Voir page 25**

Des invitations seront disponibles à la FDC, jusqu'à épuisement

**Les 8 et 9 juin 2025**

**Salon Chasse & Pêche - Kolbsheim**

**Du 13 au 15 juin 2025**

**Lamotte-Beuvron**

**Game Fair**

Des invitations seront disponibles à la FDC, jusqu'à épuisement.



## Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

JANVIER			FÉVRIER			MARS		
1	janv.	● 07h21 à 17h44	1	fév.	● 06h58 à 18h27	1	mars	● 06h10 à 19h12
5	janv.	◐ 07h20 à 17h48	5	fév.	● 06h52 à 18h34	5	mars	◐ 06h02 à 19h19
10	janv.	○ 07h18 à 17h54	10	fév.	○ 06h44 à 18h42	10	mars	○ 05h52 à 19h26
15	janv.	○ 07h15 à 18h01	15	fév.	○ 06h36 à 18h50	15	mars	○ 05h42 à 19h34
20	janv.	◑ 07h11 à 18h08	20	fév.	◑ 06h27 à 18h58	20	mars	◑ 05h31 à 19h41
25	janv.	○ 07h06 à 18h16	25	fév.	○ 06h18 à 19h06	25	mars	○ 05h21 à 19h49
						30	mars	● 06h10 à 20h56



# Gibier de nos forêts

en deux façons

Auberge du Kochersberg  
67700 Landersheim

POUR 10 PERS

PRÉPARATION : 2H

CUISSON : 3H

DIFFICULTÉ : ★★★★★



Auberge du Kochersberg

## INGREDIENTS



### Base :

- 800g de filet de chevreuil
- 1kg de viande à ragout de chevreuil
- 200g de brunoise de légumes (oignon, ail, carotte, céleri)
- Vin rouge
- Bouillon de gibier
- 5 feuilles de brick
- Jaune d'œuf
- 500g de potimarron
- Petites pommes de terre
- Beurre
- Sel - poivre

### Chutney de cassis :

- 75g de cassis
- 10g de raisins secs
- 25g de cassonade
- 25g d'oignons
- 5cl de Melfort

### Pesto aux herbes :

- 100g d'épinards
- 2 gousses d'ail
- 50g de feuilles de capucine
- 25g de poudre d'amandes torréfiées
- 50g d'huile d'olive

### Réalisation :

- **Pour les nems :** saisir la viande à ragout, ajouter la garniture aromatique, déglacer au vin rouge et mouiller à hauteur avec le bouillon. Laisser mijoter jusqu'à pouvoir l'effiloche.
- Réduire le fond de braisage.
- Ajouter à la viande effilochée la brunoise cuite et 50g de fond.
- Couper les feuilles de brick en deux et les badigeonner de jaune d'œuf. Réaliser les nems.
- **Pour le chutney :** réunir tous les ingrédients et les faire mijoter 10 minutes à feu moyen. Mixer et réserver au frais.
- **Pour le pesto :** blanchir les épinards, l'ail et la capucine. Laisser refroidir et mixer avec la poudre d'amande et l'huile.
- **Pour la purée :** cuire le potimarron à la vapeur et le mixer avec le beurre.

### Cuisson :

- Snacker le filet de chevreuil
- Cuire le nem à la friteuse à 180°
- Réduire le fond et rajouter une noisette de beurre.

### Dressage :

- Sur assiette, réaliser un point de chutney et une petite quenelle de pesto. Disposer le filet de chevreuil, un bouchon de pomme de terre confit et la purée de potimarron.
- Napper la viande avec la sauce réduite.
- Disposer le nem en équilibre sur la pomme de terre.



### Pinot noir Tradition

#### Bott frères à Ribeauvillé

Robe rouge soutenue. Le nez dévoile des notes de cerises noires, de fruits rouges et de cuir. L'attaque en bouche est souple, gourmande avec des tannins soyeux. Belle matière. La finale est longue et harmonieuse sur une note poivrée.

optim  
home



Michel VITAL

Votre conseiller en immobilier

Habitation ancien, neuf, viager, commerces et entreprises

www.vital.optimhome.com • 06 35 79 18 18

Je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers

# Dernière minute



## Nomination des lieutenants de louveterie

L'arrêté préfectoral portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département du Bas-Rhin pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 a été signé.\*

Les lieutenants de louveterie suivants sont commissionnés pour un mandat de 5 années à compter du 1er janvier 2025 :

- Pour la circonscription 1 : M. Laurent Schuler – Keskastel
- Pour la circonscription 2 : M. Germain Romedenne – Duntzenheim
- Pour la circonscription 3 : M. Didier Meyer – Haguenau
- Pour la circonscription 4 : M. Jean-Luc Ries – Sessenheim – Suppléant : M. Thierry Scherer – Niederbronn-les-Bains
- Pour la circonscription 5 : M. Matthieu Woock – Schleithal
- Pour la circonscription 6 : M. Michel Dechrise – Hoerdt
- Pour la circonscription 7 : M. Jacques Wendling – Herrlisheim
- Pour la circonscription 8 : M. Daniel Hoerlé – Ostwald

- Pour la circonscription 9 : M. Aurélien Riff – Bilwisheim
- Pour la circonscription 10 : M. Jérôme Boge – Strasbourg
- Pour la circonscription 11 : M. Jonathan Meisse – Epfig
- Pour la circonscription 12 : M. Yann Kastler – La Broque
- Pour la circonscription 13 : M. François Raepfel – Strasbourg
- Pour la circonscription 14 : M. Stéphane Reisser – Bischheim
- Pour la circonscription 15 : M. Patrice Gillmann – Dachstein
- Pour la circonscription 16 : M. Philippe Fréring – Breitenbach – Suppléant jusqu'au 11 juin 2027, M. Georges Weber

\* Retrouver l'arrêté complet, la liste des Louvetiers avec coordonnées et la carte des circonscriptions sur notre site [www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr) en page d'accueil et dans la rubrique Réglementation



**En matière de chasse, comme en communication un bon partenaire ça compte !**

**Stéphane Bourhis**  
Conseil en Communication, Réseaux Sociaux, Influence



**REDACT**  
L'ESPRIT ET LA LETTRE

[www.red-act.com](http://www.red-act.com)  
Tél 06 11 32 29 07



**PARMENTIER IMPRIMEURS**

concepteurs de votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU  
info@parmentier-imprimeurs.com  
[www.parmentier-imprimeurs.com](http://www.parmentier-imprimeurs.com)  
**03 88 96 31 69**

le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

VOTRE IMPRIMEUR 100% ECO-RESPONSABLE




**GARAGE ANDRÉ**  
L'expérience au service de votre voiture. Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



**34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM**  
**Tél. 03 88 33 17 94**  
Email : [andre.garage@wanadoo.fr](mailto:andre.garage@wanadoo.fr)

Votre concessionnaire QUAD

**POLARIS**  
vous présente ses quads spécialement adaptés pour la chasse



**JOST** Rte Ecospace MOLSHEIM  
03 88 38 32 99  
[www.jost-sa.com](http://www.jost-sa.com)



**Extrait de la note de la  
Fédération Nationale des  
Chasseurs**

**Depuis le 1er août 2018 :**

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.



220 caractères maximum (espaces compris).  
Délai de dépôt : le 10 du mois précédant la parution par courrier ou par mail :  
valerie.villard@chasseurdefrance.com

**ARMES/OPTIQUES**

• Carabine de battue Voere Safari, cal 9.3x62, canon de 53 cm, bande de battue, avec lunette Konuspro 1.6x24 point rouge/vert, + munitions. Le tout dans un état neuf, servi une demi saison. Prix 900 €  
**Tél. 06 86 58 36 14**

• Vds belle carabine 7x64 finition artisanale stutzen long. canon 58 cm, gravures sur crosse + lunette Zeiss 1,5-6 x42 rét. 4 - Prix 1950 € + Mixte Suhl luxe état neuf cal 7x65/12, gravures sur bascule + lunette Swarovski 1,5-6 x42 rét. 4 - Prix 2 850 € + Carabine Manlicher stutzen cal. 222R mag. avec lunette Burris neuve rét. lumineux 3-12 x56 - Bon état, très précise Prix 1 900 €  
**Tél. 06 18 66 46 09**

• Suite cessation chasse vend : Express Chapuis juxtaposé cal 8x57 lunette Swarovski Z61 1 6 24 – Prix 3 000 € + Carabine Sauer modèle 90 cal 300 Weatherby lunette Diatal 6x42 Prix 1 500 € + Carabine Blaser K95 luxus cal 6x62R et cal 30R Blaser fut long lunette Swarovski 3x12x56 – Prix 4 000 € + Carabine Mauser 66S cal 7x64 lunette Swarovski Habitch 3x12x50 – Prix 2 000 €  
**Tél : 06 08 57 55 26**

• Vends pack carabine Beretta BRX1 calibre 30-06 Springfield + lunette DDOptics NFX Gen.3 2.5-15x56 + modérateur de son Freyr&Devik titane 269 cal.30 + sangle néoprène - État proche du neuf, qqes très légères traces d'utilisation. 30 cartouches tirées. Valeur neuf 3600€ vendu 2 900€.  
**Contact : piegeur67@gmail.com**

• Vend HIKMICRO CHEETAH C32F SN complet avec son montage, très bon état. Prix 700€  
**Tél. 07 49 03 88 34 Laisser un message**

• Vends carabine VERNEY-CARRON « IMPACT LA », calibre 30/06, vert camo, équipée d'un point rouge « Leica Tempus ASPH2 » sur rail Weaver. Très peu tiré. Exc. état. Prix : 1 300 €  
**Tél : 06 09 80 67 33**

• Vends carabine mixte BRNO CAL7X57R/16 plus canon SUPERPOSE cal.16 - Prix 600 € + Canon Blaser R93 cal. 17hmr avec chargeur et culasse 1 500 €  
**Tél. 06 30 63 79 19**

• Propose un ensemble comportant un fusil semi-automatique Stoeger m 3500 Camo en Cal 12 en 12/89 avec un canon de 76 cm à l'état neuf avec son modérateur de son A Tec A12 neuf avec son choke neuf et un point rouge Aimpoint acros S2 dans son emballage et neuf (jamais utilisé) Prix : 1490 € à débattre.  
**Tél 06 88 86 19 84**

• À vendre carabine Steyr Mannlicher stutzen cal. 7x64 avec lunette Leica Fortis 6 en 2,5-15x56.  
**Tél. 06 46 50 18 27**

• Vds carabine mauser mod.66 cal.7x64 avec lunette Zeiss 6x42, super état – Prix 990 €+carabine à air comprimé Diana + lunette variable, état neuf -Prix 320 €  
**Tél. 06 24 17 73 64**

• Retraité cède équipement de chasse de qualité TBE (Blaser, Krieghoff, Charlin, Zeiss)  
**Tél. 06 07 78 34 22**

**DIVERS**

• Vend Panda 4x4 Cross Diesel 70cv mise en circulation 03/2007 - 82000 kms idéal chasse tout terrain – Prix 4 500 €  
**Tél. 06 08 57 55 26**

• Vends 2 sculptures en bronze : 1 chasseur sur schilte avec cerf - Prix 400 € + 1 chasseur (environ 30 cm) - Prix 1200 € ou 1500 € les 2  
**Tél. 06 19 76 41 42**



**CHASSE**

• Recherche petite part de chasse affût sanglier, chevreuil, corbeaux pour jeune chasseur secteur Kilstett, La Wantzenau, Gamsheim, Offendorf, Fort-Louis, Dalhunden et alentours. Petite expérience en gestion de territoire, travaux d'entretien des miradors, agrainage.  
**Tél. 07 82 22 98 88**

• Membres âgés d'une association créée il y a près de 50 ans cherchent partenaires encadrants pour assurer la pérennité. Chasses à 40 kms au nord/ouest de Strasbourg.  
**Contact : chasse67vn@gmail.com**

• Cherche un partenaire chasse 1100 ha région La Petite Pierre, forêt et plaine, cerfs, chevreuils, sangliers, lièvres. Chalet, chambre froide, ambiance conviviale. Possibilité part réduite, participation à la gestion du territoire souhaitée.  
**Tél. 06 85 30 89 75**

• Cherche part de chasse entre Strasbourg et Haguenau pour 2025  
**Tél. 06 98 76 97 08**



Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.  
Prix attractifs à découvrir sans tarder!



11, rue des Prunelles  
ZA des Prunelles  
67120 Dorlisheim  
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 / 14h00-19h00  
www.hillman.fr

4, RUE DES ÉCOLES  
67240 SCHIRRHEIM

ESPACE-chasse

REMISE SUR LES  
MIRADORS ALU  
AVEC  
CE COUPON

**-30%**

OUVERTURE DU  
MAGASIN

Lundi au vendredi :  
10h à 12h et 14 à 18h  
Samedi : 09h à 12h

Tel: 06.29.57.41.44

Grand choix d'optiques  
thermique

**HIKMICRO**  
Thermal Monoculars, Binoculars, Scopes

# FRANKONIA

**1** Jumelles thermiques  
Habrok HQ35LN  
**€ 3.799,-**

**2** Bottes thermiques  
Forest 2 avec  
chausson intérieur  
~~€ 149,99~~  
**€ 99,99**

**3** Couteau à servir  
Boar Hunter  
Catégorie D

**89,99**  
**€ 39,99**  
Économisez  
€ 50,-

Valable pour les articles n°3

**+18** Arme de cat. D interdite aux mineurs.  
Joindre une photocopie recto/verso  
d'une pièce d'identité en cours de validité.

**1 HIKMICRO Jumelles thermiques Habrok HQ35LN**  
capteur VOx 640x512, 12 µm. Portée de détection : 1800 m. Capteur CMOS HD 1,88" avec résolution 2560x1440 px. Sensibilité à la lumière 0,001 lux. Objectif 31 mm /F1.2. Champ de vision à 100 m : 22 m. Écran OLED 1920x1080 px. Zoom numérique : 8x. Télémètre laser jusqu'à 1000 m. Illuminateur IR : 940 nm. LxH :

138x68x212 mm. Poids : 780 g (sans les piles).  
**No. 2020354 3.799,- €**  
**HIKMICRO Jumelles thermique HIK Habrok HE25LN**  
**No. 2021971 (sans ill.) 1.499,- €**

marché. Cette botte thermique convient parfaitement aux conditions climatiques extrêmement froides jusqu'à -40 °C. Fabriquées en suède, en nylon® imperméable et étanche, avec doublure amovible de 8 mm. Poids par paire env. 1.600 g. Hauteur env. 27 cm.  
**No. 281729, Olive**  
Tailles 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47  
~~149,99~~ **99,99 €**

**3 PARFORCE Couteau à servir Boar Hunter**  
Catégorie D. Couteau Parforce Boar Hunter possédant une lame de 3,9 mm d'épaisseur, affûtée des deux côtés (full flat/ full tang). Livré avec étui en cuir de haute qualité.  
**No. 2006913 89,99 39,99 €**

**VENTE PAR CORRESPONDANCE:**  
Tél 03 89 83 25 50  
mail@frankonia.fr

**VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:**  
18, rue du Château  
68190 Ensisheim  
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C  
67550 Vendenheim  
Tél 03 90 20 34 50

frankonia.fr



Credit photo : Getty Images.

## Assurance accidents de la vie : vous êtes vraiment couvert au quotidien.

Bricolage, loisirs, sport, tâches  
domestiques... protégez votre famille  
des aléas du quotidien<sup>(1)</sup>.

**Une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.**

**Crédit  Mutuel**

**Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,9 millions de clients-sociétaires.**

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.